



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
1^{er} juin 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-quatrième session

Bonn, 6-16 juin 2011

Point 4 a) de l'ordre du jour

Communications nationales des Parties non visées

à l'annexe I de la Convention:

Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Rapport intérimaire sur les travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Note du secrétariat*

Additif

Rapport de l'atelier consacré à des échanges de vues sur les éléments susceptibles d'être pris en considération lors d'une future révision des Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, compte tenu des difficultés que les Parties non visées à l'annexe I ont rencontrées pour élaborer leurs communications nationales les plus récentes

* Le présent document a été soumis après la date prévue afin de pouvoir y inclure les résultats des débats qui ont eu lieu dans le cadre de l'atelier organisé du 21 au 23 mars 2011 et à la quatrième réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, tenue du 24 au 26 mars 2011.

Résumé

Le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention a organisé un atelier consacré à des échanges de vues sur les éléments susceptibles d'être pris en considération lors d'une future révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention», qui s'est tenu du 21 au 23 mars 2011 à St. Mary's (Antigua-et-Barbuda).

Il s'agissait de prendre en compte les difficultés que les Parties non visées à l'annexe I avaient rencontrées pour élaborer leurs communications nationales les plus récentes, ces Parties faisant des exposés sur les problèmes auxquels elles s'étaient heurtées, les enseignements tirés qu'elles avaient tirés et les meilleures pratiques mises en œuvre pour surmonter les difficultés d'application des directives susmentionnées.

Le présent rapport fait état du déroulement de l'atelier et comprend une annexe dans laquelle figure une synthèse des exposés des groupes de travail thématiques sur les échanges de vues consacrés aux éléments susceptibles d'être pris en considération lors d'une future révision des Directives.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–7	4
A. Mandat.....	1–3	4
B. Objet de la présente note	4–6	4
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	7	5
II. Déroulement de l’atelier.....	8–20	5
A. Ouverture de l’atelier.....	8–9	5
B. Organisation des travaux	10–14	5
C. Principaux débats tenus dans le cadre de l’atelier et résultats obtenus	15–20	7
III. Clôture de la session	21–23	9
Annexe		
Synthèse des exposés présentés à l’atelier par les groupes de travail thématiques		10

I. Introduction

A. Mandat

1. Par sa décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a reconstitué le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention pour la période allant de 2010 à 2012 en vue d'améliorer le processus d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I).

2. Le Groupe consultatif d'experts a établi son programme de travail pour 2010-2012¹ à sa première réunion, tenue à Bonn (Allemagne) du 29 au 31 mars 2010. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), à sa trente-deuxième session, a pris note avec satisfaction² de ce programme de travail.

3. Conformément à son programme de travail, le Groupe consultatif d'experts a organisé un atelier pour procéder à des échanges de vues sur les éléments susceptibles d'être pris en considération lors d'une future révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention»³ (ci-après dénommées Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I), compte tenu des difficultés que les Parties non visées à l'annexe I ont rencontrées pour établir leurs communications nationales les plus récentes. Les participants à l'atelier ont également pris en compte les résultats de l'étude menée par le Groupe consultatif d'experts en relation avec les alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de son mandat, tels qu'ils figurent à l'annexe de la décision 5/CP.15.

B. Objet de la présente note

4. Le présent rapport sur le déroulement de l'atelier organisé par le Groupe consultatif d'experts comprend un résumé des échanges de vues et des idées des Parties sur les éléments susceptibles d'être pris en considération lors d'une future révision des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Les Parties ont fait des exposés sur les problèmes rencontrés et les meilleures pratiques mises en œuvre pour appliquer les Directives ainsi que sur les enseignements qu'elles en ont tirés. Des membres du Groupe consultatif d'experts et le secrétariat ont fait des exposés généraux.

5. Les Parties ci-après étaient représentées à l'atelier: Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bangladesh, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Éthiopie, Finlande, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guyana, Indonésie, Israël, Jamaïque, Japon, Kenya, Malaisie, Maldives, Maroc, Mexique, Mongolie, Niger, Nigéria, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Union européenne et Uruguay.

¹ Voir document FCCC/SBI/2010/INF.2, annexe I.

² FCCC/SBI/2010/10, par. 21.

³ Décision 17/CP.8.

6. Le secrétariat, avec l'aide de l'Union internationale des télécommunications, a permis à des participants éloignés de prendre part à l'atelier, à titre d'essai, afin d'assurer la plus large participation possible de représentants des Parties non visées à l'annexe I et de faire bénéficier du contenu de l'atelier ceux qui ne pouvaient pas y assister, comme le SBI, à sa trente-troisième session, l'y avait encouragé⁴. Le Groupe consultatif d'experts, assisté du secrétariat, étudiera plus avant cette solution, sous réserve que des ressources soient disponibles à cet effet.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

7. Lorsqu'il aura examiné le présent rapport, le SBI voudra peut-être donner de nouveaux conseils au Groupe consultatif d'experts sur l'exécution de sa mission relative à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de son mandat concernant la formulation de recommandations, selon qu'il convient, sur les éléments à prendre en considération lors d'une future révision des directives applicables à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I en tenant compte des difficultés qu'elles ont rencontrées pour établir leurs communications nationales les plus récentes.

II. Déroulement de l'atelier

A. Ouverture de l'atelier

8. M. Eric Kamoga Mugurusi (République-Unie de Tanzanie), Président du Groupe consultatif d'experts, a fait des observations liminaires, notamment sur l'objectif de l'atelier. Il a remercié M^{me} Sharon Peters, Secrétaire permanente du Ministère de l'agriculture, des terres, du logement et de l'environnement d'Antigua-et-Barbuda, d'avoir pris le temps de s'adresser aux participants. Il a également remercié le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda d'avoir, par l'intermédiaire du Ministère de l'agriculture, des terres, du logement et de l'environnement, accueilli l'atelier, et a remercié les membres du Groupe consultatif d'experts d'avoir établi les documents de travail.

9. M^{me} Peters a fait une déclaration liminaire et a souhaité aux participants la bienvenue à Antigua-et-Barbuda. Elle a souligné que les changements climatiques constituaient un problème majeur pour son pays, en particulier du fait de leurs conséquences sur le niveau de la mer. Elle a expliqué que les communications nationales étaient importantes pour transmettre des informations sur les différents secteurs critiques des économies nationales, et a insisté sur le fait que chaque pays devait prendre des mesures en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci en adoptant des politiques nationales en toute connaissance de cause.

B. Organisation des travaux

10. Le Président a présenté brièvement les travaux, insistant sur le fait que l'atelier, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail du Groupe consultatif pour 2011, contribuerait à donner au Groupe les moyens de s'acquitter de ses tâches.

⁴ FCCC/SBI/2010/27, par. 29.

11. Le Groupe consultatif d'experts a élaboré les documents de base ci-après comme contribution aux débats de l'atelier:

a) Un document de travail comprenant des questions destinées à donner un cadre général aux débats ainsi qu'un résumé des directives actuelles pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I;

b) Les résultats de l'enquête menée par le Groupe consultatif d'experts mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus, dont l'objectif était de recenser et d'évaluer les difficultés, les défis et les problèmes auxquels les Parties non visées à l'annexe I avaient dû faire face dans la mise en œuvre des directives pour l'établissement des communications nationales lors de l'élaboration de leurs communications nationales les plus récentes;

c) Une compilation qualitative des enseignements tirés et des bonnes pratiques les plus utiles pour l'établissement de rapports relevés dans les communications nationales soumises récemment, établie en fonction de la nature des informations fournies par les Parties suivant le descriptif du type d'informations contenu dans le document intitulé: «Reporting on climate change: user manual for the guidelines on national communications from non-Annex I Parties»⁵ (Établissement de rapports sur les changements climatiques: guide pour l'application des directives relatives aux communications nationales des Parties non visées à l'annexe I) et sur la base des résultats de l'enquête menée par le Groupe consultatif d'experts mentionnée au paragraphe 3 *supra*.

12. Le secrétariat a établi un document de base à l'intention des participants à l'atelier contenant des informations extraites de l'enquête du Groupe consultatif d'experts mentionnée au paragraphe 3 *supra*, qui a été menée en vue de recenser les problèmes et les obstacles techniques rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I lors de l'établissement de leurs communications nationales et d'évaluer leurs besoins en matière de renforcement des capacités, eu égard aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 du mandat du Groupe consultatif d'experts.

13. Les membres du Groupe consultatif d'experts ont donné des informations sur le document du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) intitulé «Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre» (ci-après dénommées Lignes directrices 2006 du GIEC), qui était fondé sur les enseignements tirés en vue d'améliorer les directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, et recensait les différences et les points communs entre les directives applicables aux Parties non visées à l'annexe I et les directives concernant les Parties visées à l'annexe I.

14. L'atelier a consisté:

a) En séances plénières servant à présenter les données d'expérience et échanger les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'utilisation des directives actuelles pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, à présenter les documents de base visant à faciliter les débats et à échanger des vues sur les éléments susceptibles d'être pris en considération lors d'une future révision des directives;

b) En réunions des groupes de travail thématiques pour approfondir les échanges de vues sur les éléments susceptibles d'être pris en considération lors d'une future révision des directives. Cinq groupes de travail ont ainsi été constitués et organisés comme suit, en fonction des domaines de compétence des participants:

i) Mesures visant à faciliter l'adaptation aux changements climatiques;

⁵ http://unfccc.int/files/essential_background/application/pdf/userman_nc.pdf.

- ii) Inventaires nationaux des gaz à effet de serre (GES);
 - iii) Mesures visant à atténuer les changements climatiques;
 - iv) Difficultés et lacunes relevées, ressources financières et moyens techniques et capacités nécessaires pour y remédier;
 - v) Éducation, formation et sensibilisation du public, information et constitution de réseaux, recherche et observation systématique;
- c) En séances plénières pour débattre des résultats des groupes de travail thématiques et réfléchir aux éléments susceptibles d'être pris en considération lors d'une future révision des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

C. Principaux débats tenus dans le cadre de l'atelier et résultats obtenus

1. Exposés et débats consacrés aux problèmes rencontrés, aux enseignements tirés et aux bonnes pratiques adoptées

15. Le secrétariat a présenté la compilation qualitative réalisée des enseignements tirés et des bonnes pratiques pour l'établissement de rapports relevés dans les communications nationales soumises récemment, dont il était question à l'alinéa *c* du paragraphe 11 ci-dessus.

16. Les participants à l'atelier ont pris en compte les difficultés rencontrées par les Parties non visées à l'annexe I dans l'établissement de leurs communications nationales les plus récentes, et des Parties ont exposé les principaux enseignements qu'elles avaient tirés de l'établissement définitif de leurs communications nationales. Les Parties ont également échangé des informations sur leurs priorités nationales en matière de changements climatiques, leurs scénarios économiques et sociaux et les éléments moteurs pertinents, ainsi que sur leurs dispositions institutionnelles nationales, les principaux facteurs de succès, les obstacles et les contraintes.

17. Lors de l'atelier, les Parties ci-après ont fait part de leurs expériences et des enseignements qu'elles avaient tirés:

a) Les représentants du Ghana, du Mexique et de Singapour ont fait des exposés sur leurs inventaires nationaux de GES. Ils y soulignaient les méthodes utilisées pour réaliser ces inventaires, dont l'application des Lignes directrices 2006 du GIEC, le recours notamment à des méthodes de niveau supérieur et à des coefficients nationaux d'émission. Les intervenants ont aussi présenté une analyse et un résumé de leurs inventaires nationaux de GES par secteurs;

b) Le représentant du Samoa a exposé les mesures nationales adoptées pour faciliter une adaptation appropriée aux changements climatiques et présenté son profil des risques climatiques mis en place comme moyen d'évaluer la vulnérabilité et l'adaptation du pays, ainsi que les principaux résultats d'une analyse des risques actuels et futurs liés aux changements climatiques et les grandes stratégies d'adaptation aux changements climatiques;

c) Le représentant du Brésil a présenté les mesures prises par son pays pour atténuer les changements climatiques, qui consistaient en programmes de développement durable et en mesures en faveur des énergies renouvelables, des économies d'énergie et/ou de l'efficacité énergétique en vue de protéger les énergies «propres» du pays, ainsi que les grandes stratégies nationales d'atténuation des changements climatiques;

d) L'exposé du représentant de la Malaisie a porté sur le développement et le transfert de technologies, les moyens financiers, le renforcement des capacités ainsi que les difficultés et les lacunes. Y ont été évoqués les programmes nationaux relatifs aux changements climatiques consacrés au développement et au transfert de technologies, au renforcement des capacités et au transfert de technologies ainsi qu'aux moyens financiers, à la recherche, à l'observation systématique et à la réalisation d'études techniques en Asie;

e) Le représentant de Cuba a fait un exposé sur l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, l'information et la constitution de réseaux, la recherche et l'observation systématique, ainsi que les besoins financiers et les moyens techniques nécessaires. L'intervenant a donné un aperçu des programmes nationaux relatifs à la météorologie, au climat et aux systèmes de surveillance de la pollution atmosphérique, à l'éducation, à la formation, à l'information, à la constitution de réseaux et à l'observation systématique ainsi qu'à l'élaboration d'études techniques dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes;

f) Le représentant de l'Uruguay a fait part des projets présentés par son pays en vue d'un financement. Dans son exposé, il a donné un aperçu des projets proposés en matière d'atténuation et d'adaptation, précisé les méthodes qui seraient utilisées ainsi que les résultats escomptés de ces projets, fourni des estimations des coûts supplémentaires et indiqué le financement proposé;

g) Le représentant de l'Angola – par ailleurs membre du Groupe d'experts des pays les moins avancés – a exposé les difficultés que les pays les moins avancés ont rencontrées pour appliquer des Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, ainsi que les enseignements qu'ils ont tirés en surmontant ces difficultés.

2. Échange de vues, au sein des groupes de travail thématiques, sur les éléments susceptibles d'être pris en considération lors d'une révision future des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention»

18. Les participants se sont répartis en cinq groupes de travail thématiques en fonction de leur domaine de compétence, afin de débattre en profondeur des sujets mentionnés à l'alinéa *b* du paragraphe 14 ci-dessus.

19. Comme indiqué à l'alinéa *a* du paragraphe 11 *supra*, les participants à l'atelier avaient à leur disposition un document de travail destiné à donner un cadre général au débat, ainsi qu'un résumé des Directives actuelles pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Les groupes de travail ont mené leurs débats en se fondant sur les questions formulées dans le document, sur la décision 17/CP.8 et sur les résultats de l'enquête du Groupe consultatif d'experts, que l'on peut consulter sur le site Web de la Convention⁶.

20. Une synthèse des résultats des débats tenus par les groupes de travail thématiques figure en annexe du présent document. Les exposés des groupes de travail sont disponibles dans leur intégralité sur le site Web de la Convention⁷.

⁶ http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/cge/items/5926.php.

⁷ Voir la note de bas de page 6.

III. Clôture de la session

21. Le Président a remercié le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda pour l'accueil de l'atelier et la cordialité dont il a fait preuve à l'égard des participants.

22. Le Président a également remercié les participants pour le grand succès de l'atelier et a indiqué que les résultats de cet atelier seraient très utiles à la quatrième réunion du Groupe consultatif d'experts.

23. Enfin, le Président a exprimé sa reconnaissance au secrétariat pour l'appui efficace qu'il avait apporté à l'atelier.

Annexe

Synthèse des exposés présentés à l'atelier par les groupes de travail thématiques⁸

Le tableau ci-après présente les résultats des débats tenus au sein des cinq groupes de travail thématiques de l'atelier, composés comme suit:

a) Le groupe des inventaires nationaux des gaz à effet de serre était composé des représentants des pays ci-après: Algérie, Chili, Ghana, Guatemala, Israël, Jamaïque, Japon, Malaisie, Maldives, Nigéria, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine et Singapour;

b) Le groupe des mesures visant à faciliter l'adaptation aux changements climatiques était composé des représentants des pays ci-après: Arménie, Bahamas, Bangladesh, Belize, Colombie, Cuba, Guyana, Ouzbékistan, République de Moldova, Rwanda, Sainte-Lucie et Samoa;

c) Le groupe des mesures visant à atténuer les changements climatiques était composé des représentants des pays et de l'entité ci-après: Albanie, Arabie saoudite, Brésil, Cambodge, Égypte, Géorgie, Indonésie, Mexique, Nigéria, Tadjikistan, Union européenne et Uruguay;

d) Le groupe chargé de la question des difficultés et lacunes, ainsi que des ressources financières, des moyens techniques et des capacités nécessaires pour y remédier était composé des représentants des Parties ci-après: Argentine, Costa Rica, Grenade, Maroc et Mongolie;

e) Le groupe de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public, ainsi que de l'information, de la constitution de réseaux, de la recherche et de l'observation systématique était composé des représentants des pays ci-après: Angola, Éthiopie, Kenya et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

<i>Synthèse des exposés du groupe thématique des inventaires des gaz à effet de serre</i>	<i>Renvoi aux paragraphes pertinents de l'annexe à la décision 17/CP.8</i>
---	--

- Établir des inventaires des gaz à effet de serre (GES) pour les 7 dernières années pour lesquelles des données sont disponibles, en tenant compte des capacités nationales et des situations propres aux pays, avec des repères permettant des comparaisons entre pays;
- Relever le niveau d'ambition pour appliquer le *Guide des bonnes pratiques et gestion des incertitudes dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2000 et 2003); 11

⁸ http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/cge/items/5926.php.

<i>Synthèse des exposés du groupe thématique des inventaires des gaz à effet de serre</i>	<i>Renvoi aux paragraphes pertinents de l'annexe à la décision 17/CP.8</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Décrire plus en détail les procédures et les dispositifs mis en place pour pérenniser le processus d'établissement des inventaires des GES (documentation, assurance de la qualité/contrôle de la qualité, système d'archivage et plan d'amélioration de l'inventaire, par exemple); • Encourager l'adoption de dispositifs institutionnels pour améliorer les futurs inventaires nationaux; • Encourager l'utilisation des coefficients nationaux d'émission ainsi que des coefficients d'émission du GIEC les plus récents; • Renforcer l'échange systématique des coefficients locaux d'émission (grâce à la base de données du GIEC sur les coefficients d'émission, par exemple); • Pour les Parties souhaitant fournir des informations plus détaillées, soumettre des rapports sur les inventaires nationaux des GES; 	21
<ul style="list-style-type: none"> • Revoir les tableaux de notification pour y inclure des informations plus détaillées; 	22
<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les Parties non visées à l'annexe I de la Convention à utiliser un cadre uniformisé de présentation des rapports 	23
<i>Synthèse des exposés du groupe de travail des mesures visant à faciliter l'adaptation aux changements climatiques</i>	<i>Renvoi aux paragraphes pertinents de l'annexe à la décision 17/CP.8</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'actualiser les «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention» (dénommées ci-après «les Directives») en vigueur pour tenir compte des progrès réalisés dans la science des changements climatiques et pour inclure l'utilisation de scénarios; • Encourager les Parties à choisir, parmi un ensemble de scénarios, ceux qui sont adaptés à leurs situations nationale et régionale ainsi qu'à justifier l'utilisation du type de scénario utilisé; • Donner toute latitude aux Parties pour choisir les scénarios qui conviennent à chaque secteur et pour utiliser autant de scénarios qu'elles l'estiment nécessaire pour évaluer la vulnérabilité de tous les secteurs de leur pays. Les Parties devraient toutefois être invitées à utiliser les outils/modèles adaptés à plusieurs secteurs en même temps, comme les modèles d'évaluation intégrée; 	30 et 33

Synthèse des exposés du groupe de travail des mesures visant à faciliter l'adaptation aux changements climatiques

Renvoi aux paragraphes pertinents de l'annexe à la décision 17/CP.8

- Renvoyer à des méthodologies avérées et des outils performants pour les études de vulnérabilité et d'adaptation. Ces méthodologies devraient comprendre de bonnes pratiques que les Parties seraient encouragées à suivre. Les Parties devraient toutefois avoir la possibilité de choisir d'utiliser les scénarios qu'elles jugent adaptés à leur situation propre. Elles devraient être invitées à recourir à des études de vulnérabilité reposant sur des données climatiques historiques et actuelles ainsi que des scénarios climatiques fondés sur des projections, en mettant à profit l'expérience tirée de l'établissement des communications nationales antérieures;
- Encourager les Parties à utiliser des indices nationaux de vulnérabilité climatique répondant à la définition de la vulnérabilité établie dans la Convention, et à n'utiliser que pour identifier, au niveau national exclusivement, les zones, les groupes et les secteurs les plus vulnérables. Les indices de vulnérabilité peuvent se révéler utiles pour hiérarchiser les projets dans un pays donné aux fins de la mobilisation des ressources et de l'exécution ultérieure du projet;
- Renvoyer aux meilleures pratiques documentées et aux enseignements tirés de l'élaboration de stratégies, plans et programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques, compte tenu de l'expérience procurée par l'établissement des communications nationales antérieures. Le secrétariat, en collaboration avec le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales et le Groupe d'experts des pays les moins avancés, est invité à fournir les documents sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés;
- Fournir des orientations sur l'évaluation et l'établissement de priorités s'agissant des mesures d'adaptation afin d'aider les Parties à établir ces priorités et de permettre aux organismes de financement de bien comprendre leurs besoins;
- Inviter les Parties à prendre en compte le coût associé à l'établissement de priorités entre les mesures et les stratégies d'adaptation. Les PANA et d'autres stratégies d'adaptation devraient compléter les communications nationales;
- Renvoyer à une liste des centres régionaux d'excellence et/ou de pays qui élaborent et appuient en permanence des scénarios climatiques/économiques et sociaux, et des pays qui soutiennent ces centres et/ou pays, et/ou sollicitent leur aide;

35 et 36

Synthèse des exposés du groupe de travail des mesures visant à faciliter l'adaptation aux changements climatiques

Renvoi aux paragraphes pertinents de l'annexe à la décision 17/CP.8

- Renvoyer à une banque de données, à mettre sur pied, sur les difficultés rencontrées par les Parties dans l'utilisation de certains scénarios, de façon à ce que les autres Parties qui les utilisent soient conscientes des problèmes qui peuvent se poser;
- Encourager les Parties à envisager de créer des synergies entre les Conventions de Rio;
- Encourager les Parties à adopter une approche intégrée pour l'établissement de leurs communications nationales plutôt que d'élaborer chaque élément thématique indépendamment des autres;
- Encourager les Parties qui sont en mesure de le faire à établir un rapport sur la mise en œuvre des options en matière d'adaptation;
- Un renforcement des capacités dans certains domaines fondamentaux serait nécessaire selon des directives révisées.

Synthèse des exposés du groupe de travail des mesures visant à atténuer les changements climatiques

Renvoi aux paragraphes pertinents de l'annexe à la décision 17/CP.8

- Des méthodes concernant les effets sociaux, économiques et environnementaux des mesures d'atténuation devraient être élaborées;
- Il faudrait améliorer la liste/l'annexe sur les outils/méthodes disponibles (celles du GIEC, par exemple);
- Les directives devraient être développées pour laisser une certaine latitude en fonction de la situation nationale (de façon à ce qu'elles n'aient pas un caractère trop prescriptif);
- Nécessité de donner des indications sur le dispositif institutionnel à prévoir;
- Nécessité de fournir des informations de base sur un cadre national pour l'atténuation;
- En ce qui concerne les mesures d'atténuation: nécessité de fournir des informations sur leur objectif et leur mise en œuvre;
- En ce qui concerne les résultats: nécessité de fournir plus d'informations sur:
 - Les émissions évitées;

38, 39 (y compris la note de bas de la page) et 40

<i>Synthèse des exposés du groupe de travail des mesures visant à atténuer les changements climatiques</i>	<i>Renvoi aux paragraphes pertinents de l'annexe à la décision 17/CP.8</i>
--	--

- La limitation du rythme d'accroissement des émissions de gaz à effet de serre;
- Le renforcement des absorptions par les puits;
- En ce qui concerne les indicateurs: nécessité d'inclure des indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs (amélioration des coefficients d'émission par exemple);
- Nécessité d'étudier l'utilité de tableaux et de graphiques.

<i>Synthèse des exposés du groupe de travail chargé de la question des difficultés et lacunes, ainsi que des ressources financières, des moyens techniques et des capacités nécessaires pour y remédier</i>	<i>Renvoi aux paragraphes pertinents de l'annexe à la décision 17/CP.8</i>
---	--

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Répartir les idées formulées dans le paragraphe 49 de l'annexe à la décision 17/CP.8 dans deux paragraphes distincts: <ul style="list-style-type: none"> • Dans le premier: les difficultés et lacunes relevées et les ressources financières, moyens techniques et capacités se rapportant à la mise en œuvre des activités, mesures et programmes; • Dans le second: les difficultés et lacunes relevées et les ressources financières, moyens techniques et capacités nécessaires se rapportant à l'établissement et à l'amélioration, en continu, des communications nationales; • Inclure un tableau, ou une série de tableaux, dans lesquels les Parties pourraient indiquer plus précisément l'origine et les montants de l'ensemble des financements; • Inclure un autre tableau pour présenter les contributions d'origine interne au pays serait également utile (coûts de la préparation, des activités et de la collecte des données, par exemple); • Inclure un tableau, ou une série de tableaux, permettant de mieux organiser les informations et de les adapter davantage à l'utilisateur; pourraient y figurer des exemples de domaines d'activité à ajouter; • Fournir une liste concise des mesures d'atténuation (qui comprenne des projets mais sans s'y limiter) dans le corps du document de la communication nationale, avec les informations essentielles; | <p>49</p> <p>50</p> <p>51</p> <p>52</p> |
|---|---|

Synthèse des exposés du groupe de travail chargé de la question des difficultés et lacunes, ainsi que des ressources financières, des moyens techniques et des capacités nécessaires pour y remédier

Renvoi aux paragraphes pertinents de l'annexe à la décision 17/CP.8

- Joindre à la liste une annexe comprenant des informations plus détaillées sur les domaines mentionnés au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention (à savoir: les technologies, les matériaux, l'équipement, les techniques ou les pratiques qu'il faudrait pour exécuter les projets à financer; les coûts supplémentaires et une estimation des avantages que l'on peut en attendre);
- Créer un nouveau paragraphe, le 52 *bis*, qui serait consacré aux mesures d'adaptation et qui serait similaire au paragraphe 52 concernant la demande de liste pour les projets relatifs à l'atténuation; 52
- Il serait plus approprié de déplacer la première phrase du paragraphe 53 dans la section de la communication nationale consacrée à l'adaptation (parce qu'elle concerne les mesures et les projets); 53
- Préciser la signification de l'expression «programmes d'appui des Parties visées à l'annexe II de la Convention» figurant au paragraphe 53:
 - Les catégories plus larges (institutions bilatérales et multilatérales, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), etc.) du paragraphe 50 seraient utiles pour améliorer la clarté;
- L'encouragement à fournir des informations sur les besoins en matière de transfert de technologies serait plus pertinent dans la partie A de la section V intitulée «Transfert de technologies» (par. 42); 54
- Il pourrait être utile de présenter les informations sur l'aide technologique sous forme de tableau;
- Les informations communiquées émanant du nouveau Mécanisme technologie (mis en place par la décision 1/CP.16) devront être prises en compte;
- On pourrait améliorer le paragraphe 55 en l'axant sur les besoins de renforcement des capacités et sur l'assistance (plutôt que sur les autres besoins). 55

Autre démarche possible: restructurer les chapitres:

- Regrouper les éléments qui concernent la communication d'informations sur les difficultés, les lacunes, les besoins et l'aide en matière d'atténuation; les sections consacrées à l'adaptation seraient déplacées comme suit vers les grands chapitres correspondants:

<i>Synthèse des exposés du groupe de travail chargé de la question des difficultés et lacunes, ainsi que des ressources financières, des moyens techniques et des capacités nécessaires pour y remédier</i>	<i>Renvoi aux paragraphes pertinents de l'annexe à la décision 17/CP.8</i>
---	--

- Atténuation – par. 49 et 52;
- Adaptation – par. 49, 52 *bis* et 53.
- Créer de nouveaux chapitres sur le développement technologique et le transfert de technologies ainsi que sur le renforcement des capacités, et regrouper les éléments qui concernent la communication d'informations sur les difficultés et les lacunes, etc., comme suit:
 - Technologie – par. 42, 49 et 54;
 - Capacités – par. 46, 49 et 55.
- Le chapitre VI des directives serait désormais consacré aux besoins, aux difficultés et aux lacunes concernant l'élaboration des communications nationales; il comprendrait:
 - Les paragraphes 49 et 50;
 - Un nouveau paragraphe sur la présentation d'informations sur les besoins institutionnels à satisfaire pour assurer la continuité du processus d'établissement des communications nationales (en lien avec la décision 1/CP.16).
- Il serait utile d'inclure une annexe récapitulant toutes les informations sur le financement des activités (qui figureront désormais dans les grands chapitres).

En conclusion, il faudrait:

- Examiner l'utilité et la raison d'être des divers éléments d'information et adapter les directives en conséquence;
- Réduire les redondances;
- Améliorer la clarté dans le chapitre VI lui-même et par rapport aux autres chapitres;
- Fournir des précisions suffisantes pour guider l'établissement des communications, tout en veillant à ce que les différents éléments restent simples chaque fois que possible;
- Envisager d'utiliser des tableaux et des annexes.

<i>Synthèse des exposés du groupe de travail de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public, ainsi que de l'information, de la constitution de réseaux, de la recherche et de l'observation systématique</i>	<i>Renvoi aux paragraphes pertinents de l'annexe à la décision 17/CP.8</i>
--	--

Étapes pour prendre en compte des considérations relatives aux changements climatiques dans le processus d'élaboration des politiques:	41
--	----

Synthèse des exposés du groupe de travail de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public, ainsi que de l'information, de la constitution de réseaux, de la recherche et de l'observation systématique

Renvoi aux paragraphes pertinents de l'annexe à la décision 17/CP.8

- Décrire brièvement les moyens par lesquels les questions liées aux changements climatiques sont ou seront en principe prises en considération dans les cadres pertinents de planification aux niveaux national et sectoriel;
- Décrire la façon dont les questions de l'adaptation/l'atténuation en matière de changements climatiques sont traitées dans les différents secteurs de l'économie nationale, y compris en donnant des informations concernant le processus de consultation (le processus du PANA, par exemple);
- Décrire les avantages mutuels des activités d'adaptation et d'atténuation en matière de changements climatiques dans les secteurs concernés;
- Décrire brièvement la façon dont les activités d'atténuation et d'adaptation sont actuellement prises en compte dans les programmes et projets nationaux de développement, ainsi que la place qu'elles occupent dans les demandes de financements extérieurs;
- Décrire les politiques nationales relatives aux changements climatiques qui ont été adoptées, y compris en ce qui concerne les structures institutionnelles prévues pour les mettre en œuvre.

Recherche et observation systématique dans le domaine des changements climatiques: 43

- Décrire l'état des programmes nationaux et/ou régionaux de recherche et d'observation systématique, en indiquant les difficultés éventuellement rencontrées;
- Décrire la nature et le niveau de participation au Système mondial d'observation du climat (SMOC) ainsi qu'aux programmes connexes, en indiquant les difficultés éventuellement rencontrées;
- Décrire les lacunes en matière de recherche et d'observation météorologiques, atmosphériques et océanographiques;
- Décrire brièvement les besoins et priorités identifiés en matière de recherche et d'observation systématique qui bénéficieraient d'une assistance internationale.

Informations sur les programmes de recherche: 44

- Décrire brièvement les programmes de recherche spécifiques en matière d'atténuation et d'adaptation ainsi que les activités de mise au point de coefficients d'émission et de données d'activité, aux niveaux national et/ou régional;

<i>Synthèse des exposés du groupe de travail de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public, ainsi que de l'information, de la constitution de réseaux, de la recherche et de l'observation systématique</i>	<i>Renvoi aux paragraphes pertinents de l'annexe à la décision 17/CP.8</i>
--	--

- Décrire brièvement les projets et programmes bilatéraux et multilatéraux de coopération dans les domaines de recherche susmentionnés;
- Décrire brièvement les besoins et priorités spécifiques identifiés de renforcer les programmes de recherche.

Informations sur les activités d'éducation, de formation et de sensibilisation du public: 45

- Décrire brièvement les activités engagées pour appliquer l'article 6 de la Convention, y compris les cadres institutionnels et/ou juridiques, ainsi que les moyens de suivre et d'évaluer leur efficacité;
- Décrire brièvement les activités et plans actuels destinés à faire figurer les changements climatiques dans les programmes nationaux d'enseignement;
- Décrire brièvement les campagnes réalisées et/ou prévues en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation du public, ainsi que le niveau de participation des parties prenantes concernées;
- Décrire brièvement les lacunes, besoins et priorités identifiés en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation du public aux changements climatiques, y compris l'assistance internationale nécessaire;
- Décrire brièvement les processus mis en jeu dans les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation, y compris le PANA du pays, s'il y a lieu, et les liens entre celui-ci et les priorités et informations nationales en rapport avec l'article 6 de la Convention.

Information et constitution de réseaux: 48

- Décrire brièvement les efforts visant à faciliter la mise en commun d'informations dans les pays en développement, y compris les filières mises en place pour assurer une circulation efficace des informations au niveau local;
- Décrire brièvement les efforts visant à faciliter la mise en commun d'informations entre les pays en développement et les régions;
- Décrire brièvement les efforts déployés pour constituer des réseaux régionaux et internationaux et faciliter la constitution de tels réseaux, par exemple entre centres d'excellence;

Synthèse des exposés du groupe de travail de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public, ainsi que de l'information, de la constitution de réseaux, de la recherche et de l'observation systématique

Renvoi aux paragraphes pertinents de l'annexe à la décision 17/CP.8

- Décrire brièvement les difficultés rencontrées, le cas échéant, s'agissant de faciliter la diffusion d'informations et la constitution de réseaux.
-